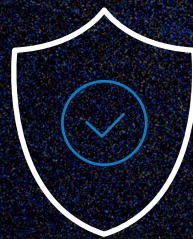


Bars et Restaurants

→ Conditions
de labellisation



1. Modules obligatoires

1.1 Structure et administration

- Accès à l'établissement des jeunes de moins de 12 ans uniquement accompagnés par le représentant légal dès 18h, moins de 16 ans dès 22h¹
- Places de parc en suffisance
- Accès pour personnes à mobilité réduite
- Bâche Fiesta (ou autre visuel) affichée dans l'établissement
- Logo Fiesta mis sur les affiches, flyers promotionnels et site Internet
- Présence de subsistances (sandwichs, roulotte, stand de nourriture, etc.)
- Points WC signalés

Loi relative

¹ Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons (Valais). [🔗](#)

1.2 Alcool

- Panneau sur lequel figure l'interdiction de vente de boissons alcoolisées aux jeunes affiché à chaque point de vente²
- Interdiction de vendre des boissons fermentées (bière, vin, cidre, etc.) à des personnes de moins de 16 ans²
- Boissons sans alcool mises en évidence²
- Aucune publicité pour des boissons alcooliques s'adressant aux jeunes de moins de 18 ans²
- Interdiction de vendre des boissons distillées à des personnes de moins de 18 ans³
- Au moins 3 minérales vendues moins chères que l'alcool le moins cher, à quantité égale⁴
- Personnel de bar formé sur les lois de protection de la jeunesse
- Cartes aidant le personnel de bar à calculer l'âge des clients à disposition du personnel de vente
- Prix de toutes les boissons affiché
- Eau potable, courante, froide et gratuite mise à disposition ou service gratuit au bar sur demande
- Aucun alcool fort vendu en grande quantité (bouteilles, pichets, etc.)

Lois relatives

² Ordonnance sur les denrées alimentaires et objets usuels (Suisse). [🔗](#)

³ Loi sur l'alcool (Suisse) [🔗](#)

⁴ Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons (Valais). [🔗](#)

1.3 Produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal

- Interdiction de vente de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques et du cannabis légal aux jeunes de moins de 18 ans⁵
- Interdiction de fumer du tabac, du cannabis légal et autres produits, de consommer du tabac chauffé et de vapoter dans tous les lieux fermés publics ou à usage public⁶
- Interdiction de la publicité pour les produits du tabac, la cigarette électronique, la vaporette, le cannabis légal et autres produits à fumer⁶
- Panneaux rappelant l'interdiction de vente de produits du tabac, produits nicotinés, cigarettes électroniques et cannabis légal aux moins de 18 ans affiché

Lois relatives

⁵ Loi sur la police du commerce (Valais) [🔗](#)

⁶ Loi sur la santé (Valais) [🔗](#)

1.4 Sécurité

- Agents de sécurité officiels en suffisance
- Collaboration avec la police municipale
- Fermeture des bars puis de chaque soirée anticipée

Avantages matériel [↗](#)

- ✓ Logo Fiesta
- ✓ Bâche Fiesta
- ✓ Panneaux alcool et tabac
- ✓ Bracelets

Avantages partenaires [↗](#)

- ✓ Offre Jus Iris
- ✓ Offre JM Contactless
- ✓ Offre Rhône FM
- ✓ Offre Radio Chablais
- ✓ Offre le Nouvelliste

Avantages promotionnels

- ✓ Soirées inscrites dans l'agenda du site Fiesta [↗](#)
- ✓ Publication Facebook annonçant la soirée [↗](#)
- ✓ Publication Instagram durant le contrôle de la soirée (1x par année) [↗](#)

2. Modules facultatifs

2.1 Retour à domicile

- Rapatriement motorisé prévu
- Horaire des transports organisés affiché

Avantages matériel

- ✓ Affiches A4 et A3 de la campagne « Prends le bon plan »

Avantages partenaires

- ✓ Action Be my angel
- ✓ Offre CarPostal

2.2 Premiers secours

- Concept sanitaire comprenant au minimum le numéro d'urgence 144

2.3 Stupéfiants

- Consommation et vente proscrites⁷
- Fouille à l'entrée de l'établissement
- Affichage de l'interdiction de consommer du cannabis

Avantages matériel

- ✓ Panneaux cannabis
- ✓ Brochures *Drugs – Just Say Know* - à commander [ici](#)

Loi relative

⁷ Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Suisse) [🔗](#)

2.4 Environnement

- Gobelets et vaisselle réutilisables distribués
- Déchets triés
- Produits locaux et biologiques privilégiés
- Zone de fête nettoyée pendant et après la soirée

Avantages partenaires

- ✓ Offre Papival SA

2.5 Son et laser

- Interdiction de dépasser le niveau sonore moyen LAeq1h de 93 dB(A) pour les manifestations destinées à des enfants ou à des adolescents de moins de 16 ans
- Interdiction de dépasser le niveau sonore moyen LAeq1h de 100 dB(A)
- Interdiction de dépasser à aucun moment dépasser le niveau sonore maximal de 125 dB(A)
- Annonce à l'organe cantonal d'exécution si le niveau sonore moyen est supérieur à 93 dB(A)
- Avertissement clair à l'égard du public (niveau sonore maximal par heure de 96 dB, risque de lésion de l'ouïe, protections pour les oreilles mises gratuitement à la disposition du public, niveau sonore par heure mesuré et contrôlé pendant la manifestation au moyen d'un appareil de mesure)⁸
- Mise à disposition de tampons auriculaires⁸
- Zone de détente prévue dans l'enceinte de l'établissement⁸
- Mesure et contrôle du niveau sonore par heure⁸
- Rayons laser annoncés aux autorités⁸
- Règles sur les rayons laser respectées (interrupteur facile d'utilisation, installations non déplaçables par le public, aucune modification du laser durant la manifestation)⁸

Loi relative

⁸ Ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (Suisse) [🔗](#)

Avantages matériel

- ✓ Panneaux niveau sonore
- ✓ Tampons auriculaires

2.6 Santé sexuelle

- Panneau règles de safer sex affiché
- Préservatifs mis à disposition

Avantages matériel

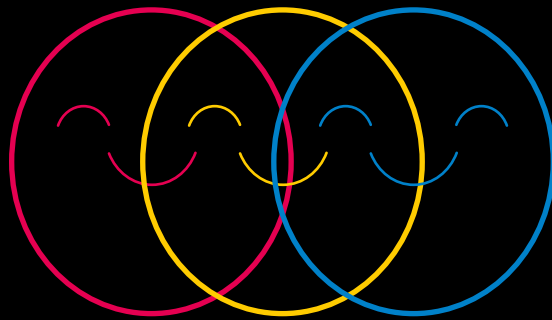
- ✓ Préservatifs
- ✓ Panneaux safer sex

2.7 Harcèlement

- S'engager à faire respecter la charte AVAH en y adhérant
- Mettre en évidence les affiches et/ou flyers de l'association AVAH sur les lieux festifs
- S'engager à tenir informé et former le staff sur le comportement à adopter face à un cas de harcèlement

Avantages matériel

- ✓ Charte
- ✓ Affiches et Flyers
- ✓ Procédure pour le staff et adresses ressources



fiesta.ch
un programme de Promotion santé Valais

